Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_053-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
2 MARS 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 29
Votants : 34
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf mars à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Sophie JUBIN, M. Bernard CHAUVIN, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, M. François HERVIEUX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, M. Jean-Pierre LE METAYER, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES

Étaient absents :
M. Raymond HOUEIX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER

Absent(s) ayant donné pouvoir :
M. Jean-Sébastien TAVERNIER a donné pouvoir à Mme Sophie JUBIN
Mme Claire MAHE a donné pouvoir à M. Bernard CHAUVIN
Mme Emilie GEVA a donné pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
Mme Isabelle GUILLET a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Rachel GUIHARD a donné pouvoir à M. Alain LOUIS

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_053 - ECONOMIE - MARCHES PUBLICS - La Vraie-Croix – PA de la Hutte Saint-Pierre - secteur 2 – Convention d'honoraires avec la Maîtrise d'œuvre URBae – proposition d'un avenant n°3

Rapporteur : M. Maxime PICARD, Vice-Président

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des éléments suivants :

Dans le cadre de la création d'une voie d'accès Sud transitant par le parking communautaire, en vue de viabiliser la parcelle cadastrée ZR 210 (sise Hutte Saint-Pierre, 56250 LA VRAIE-CROIX), une convention d'honoraires pour des missions de Maîtrise d'œuvre a été signée le 23 mars 2023 avec l'agence d'urbanisme et VRD Urbae.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20260310-C2026_053-DE

Après le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, un avenant n°1 en date du 20 Février 2024, actait l'augmentation du périmètre de l'opération pour la réalisation de travaux destinés à AB Technologies augmentant ainsi le montant du marché à 3 575,00 € HT.

Un avenant n°2 en date du 26 Septembre 2024 prolongeait la durée des missions de maîtrise d'œuvre de 36 mois à compter du 23 Septembre 2024, temps nécessaire pour la commercialisation, la réalisation des travaux jusqu'à leur réception.

En lien avec le porteur de projet AB Technologies, le maître d'Ouvrage, Questembert Communauté, décide de réaliser les travaux en deux phases, et prolonger par avenant les missions de Maîtrise d'œuvre jusqu'à fin décembre 2027. L'intervention en deux phases doit permettre de limiter le surcoût lié à la dégradation des espaces publics pendant le chantier du porteur de projet.

Le montant de cet avenant est de 2 340,00 € HT soit un taux d'augmentation après avenants 1 et 3 de 42,65 % au marché initial.

Le montant initial du marché étant de 13 870,00 € HT, est de 19 785,00 € HT, après avenants 1 et 3.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 26 février 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- D'approuver la proposition d'avenant, présenté par l'agence d'urbanisme Urbae, d'un montant de 2 340,00 € HT,
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant légal à signer cet avenant et tous documents afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 10 mars 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
8 av. de la Gare
56231 QUESTEMBERT
CEDEX
02 97 26 59 51

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Signé par : Patrice LE PENHUIZIC
Date : 10/03/2026
Qualité : PRÉSIDENT